AVERTISSEMENTS AGRICOLES

JO

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -4-8-75 74565

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDECHE, DROME, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 60-95-87 (Postes 426 et 427)

ABONNEMENT ANNUEL : 50 F

C. C. P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Bulletin N° 39 — Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région — 28 Juillet 1975

VIGNE

Mildiou, Black-rot - Aucun nouveau traitement ne s'impose contre ces maladies très peu actives cette année. Le traitement dit "d'Aoûtement" pourra être appliqué dans la première semaine d'Août.

Botrytis - Un nouveau traitement spécifique ne s'imposait que dans les zones touchées par les orages des 17 et 18 Juillet, notamment sur vignes grêlées.

Oïdium - Maintenir la protection sur cépages sensibles.

Vers de la grappe -

- Dans les zones les plus précoces, un traitement préventif ne s'impose plus. Toutefois dans les secteurs les plus touchés par les orages des 17 et 18 Juillet, une application dite "curative" pourra être encore appliquée si un autre traitement n'a pas été appliqué depuis ces pluies.

- Dans les zones moyennes, maintenir la protection.

- Dans les zones les plus élevées, appliquer dès réception un traitement, de préférence à caractère "curatif", en raison de la croissance brutale de l'activité du second vol dès son début.

ARBRES FRUITIERS

Tordeuse orientale, Carpocapse (Pommes, poires, noix)

Du fait du chevauchement des générations, la protection doit être partout maintenue.

CULTURES DIVERSES

Mildiou de la pomme de terre - Les traitements peuvent être suspendus dans les zones basses et moyennes où les coups de chaleur successifs ont pratiquement stoppé la maladie.

Dans les zones les plus élevées, plus ou moins affectées par les orages des 17 et 18 Juillet (à l'exception de celles du département de la Loire), un nouveau traitement devra être appliqué de 3 à 5 jours après la prochaine pluie ayant entrainé une humectation prolongée.

Mildiou de la tomate - Un avis ultérieur recommandera le cas échéant la reprise des traitements si les conditions climatiques redeviennent favorables à la maladie.

Mildiou du tabac - Quelques foyers ayant été signalés par le S.E.I.T.A. dans l'ouest du canton de St Marcellin (38), il convient de surveiller attentivement toutes les plantations. Dès l'apparition des toutes premières taches, détruire les feuilles atteintes (l'apparition peut s'échelonner sur plusieurs jours) et traiter l'ensemble de la plantation par poudrage au manèbe (produit titrant 8 % de matière active).

Pyrale du maïs - Le développement de la végétation permet de suspendre les traitements.

L'Ingénieur d'Agronomie chargé des Avertissements Agricoles,

P. LATARD.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie, Chef de la Circonscription Rhône-Alpes

A. PITHIOUD.

P219

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes, Directeur-Gérant : L. BOUYX.